

désir d'être utile à son comté, en lui indiquant la marche à suivre pour arriver au but. Les protestations les plus chaleureuses de sympathie pour la cause agricole ne valent rien pour nous lorsqu'on n'a pas le courage de consacrer quelques heures à grouper dans un article de quelques pages, les suggestions les plus propres à son avancement. Encore une fois, nous demandons de chaque comté des appréciations sur les voies et moyens, dans le genre de celles de notre correspondant.

#### PARTI DE LABOUR DU COMTE DE L'ASSOMPTION,

Quand de semblables concours qui ont pour objet le perfectionnement dans l'exploitation du sol, sont ouverts parmi nous, il conviendrait que le vrai mérite fût récompensé ; c'est, je dois le dire, ce qui n'a pas eu lieu dans le comté de l'Assomption.

Dans le courant du mois dernier, avait lieu un parti de labour sur la magnifique propriété de M. Jean-Baptiste Lachapelle en la paroisse de St.-Paul l'Hermite. Dix-huit charrues en concurrence sillonnaient avec une lenteur mesurée, calculée en quelque sorte, le terrain qui servirait d'arène à cette paisible lutte agricole.

Un désagrément de température assombrissait, par un incident fâcheux, le tableau vivant et pittoresque de cette joyeuse scène champêtre, une atmosphère nuageuse distillait, par intervalle, une pluie fine. Si le soleil n'eût pas été voilé de nuages opaques et pluvieux, il se serait plu, sans doute, à jeter un regard d'enfer sur cet essai mobile de labourers en compétition, il aurait souri à la rivalité de leurs essais. Mais je laisse là le côté descriptif et intrinsèque de cette fête rurale que l'on pourrait poétiser et colorer à fantaisie, pour rendre un compte fidèlement exact, d'après des informations sûres et véridiques, de l'examen et du jugement des travaux respectifs des compétiteurs. J'exposerai d'abord que trois examinateurs-juges avaient été préalablement choisis par la Société d'Agriculture du Comté de l'Assomption, hors des limites du comté, dans l'espérance qu'ils décideraient avec plus d'impartialité et de justice du mérite de l'essai des concurrents. C'étaient MM. James Alley, Lachapelle dit Langlois, (de la Pointe-aux-Trembles) et Albert Lafontaine, (de Lavaltrie). Ce dernier fit défaut au rendez-vous. Son absence fut regrettable, car les deux autres procédèrent à l'exécution de leur charge avec un tel esprit d'entente, de partialité, de collusion, de favoritisme et conséquemment d'iniquité, qu'ils soulevèrent une légitime indignation et un mépris menaçant de la part des concurrents dignes de rémunération au dire universel des connaisseurs du public expérimenté présents à ce concours. Ils décernèrent les prix avec un tel déni de justice et une injure si révoltante au mérite de quelques-uns des compétiteurs, qu'au témoignage unanime et spontané d'hommes versés dans cet art et d'une compétence irrécusable en cette matière, ceux qui avaient acquis de fait et de droit les primes d'honneurs et qui pouvaient légitimement y aspirer avec le juste et noble orgueil d'un devoir parfaitement accompli, n'eurent

que des prix inférieurs, quelques-uns même n'eurent aucun, tandis que les juges s'avisèrent de couronner iniquement et au mépris de l'opinion publique généralement exprimée dans un sens inverse et contradictoire à la leur, ceux qui de l'aveu de tous, et chose étrangement singulière, des propres aveux personnels, formels et tacites des favorisés, ne méritaient que des prix secondaires et dont quelques-uns ne méritaient même pas. Si bien qu'à la répartition des prix, celui à qui on avait accordé la palme victorieuse, tout confus de cette honneur immérité, n'osait recevoir le sien, croyant qu'on le lui déferait par dérision, tant il avait la conscience de l'irrégularité de son travail défectueux. On observa à peu de chose près le même ordre dans la distribution des autres prix. Voilà un fait patent, attesté et confirmé par le sentiment commun et intime de la conscience des spectateurs de ce concours. Il est bien de nature, je crois, à mettre désormais Messieurs les Directeurs de la Société d'Agriculture, en garde contre le choix malencontreux de juges aussi incompetents, d'une aussi égoïste partialité et dont l'accomplissement de leur mandat a été la négation positive et complète de tout esprit d'équité. Ces derniers, du moins, il n'y a pas à en douter, doivent être récusés à perpétuité de l'examen de ce genre de travaux rustiques, dans le dit comté, et on a dû les congédier en due forme bel et bien. Les compétiteurs espèrent qu'au prochain concours annuel, on saura désigner des hommes plus judicieux, plus compétents et surtout plus équitables à faire l'inspection de leurs essais de compétition, et à leur rendre une impartiale justice. Cette fête des champs s'est terminée par un somptueux banquet que donna M. Jean-Baptiste Lachapelle. Les convives furent accueillis et traités avec une courtoisie, une largesse, une bienveillance et une cordialité au-dessus de toutes expressions élogieuses. L'Honorable Pierre Urgel Archambault, président, monsieur Ulric Deschamps, vice-président, Alexandre Archambault, écuyer, secrétaire de la susdite Société, les notables de l'endroit et ceux des paroisses circonvoisines assistaient à ce splendide festin. Après les santés et ovations usitées en pareille occurrence l'honorable P. U. Archambault adressa quelques paroles heureuses et bien adaptées à la circonstance, qui excitèrent l'émulation réciproque des agriculteurs. Des remerciements lui furent votés ainsi qu'aux autres officiers et notamment à M. J. Bte. Lachapelle pour la riche et libérale réception faite aux conviés.

EN DESINTERESSE.

#### LA VIGNE ET LES VINS EN AMERIQUE.

Voici quelques extraits des renseignements publiés par le *Moniteur universel*. Nous appelons sur ces renseignements toute l'attention de nos lecteurs.

"M. Elias Durand rapporte, dans le *Bulletin de la Société d'acclimatation*, que les raisins dont le suc contient moins de 15 pour 100 de matière sucrée ne donnent pas assez d'alcool pour empêcher le vin d'aigrir ; il faut nécessairement y ajouter une certaine proportion de sucre pour donner au vin ce qui lui manque.